

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 3 août 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	0

L'an deux mille dix-huit, le 3 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul CHASSAING, Maire-Adjoint.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° CM03082018-03 <u>OBJET</u> Avenant n° 1 au marché de réhabilitation de la station d'épuration de Planioles .
--

Considérant la délibération n° 1 du 16 mars 2018 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la station d'épuration de Planioles, Monsieur le Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que lors de l'étude du dossier par la DDT, il est constaté la nécessité de faire de légères modifications.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire-Adjoint précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant suivant (zone humide)

Avenant n° 1 : Aménagement d'une zone humide

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
274 917,03 €	+ 3 780 €	278 697,03 €

Soit, une variation de 1,35 % du marché global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** M. Le Maire-Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Assainissement 2018 de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette création de poste, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

A Planioles, le 6 août 2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 06/08/2018
et publication ou
notification
du 06/08/2018

Le Maire,
Raymond AURIERES.